

Chers amis pongistes, le CTT ZZ Lancy a le plaisir de vous convier aux

## **Championnats AGTT Individuels "seniors" et "jeunesse" 2005 -2006**

qui se dérouleront les samedi 11 et dimanche 12.02.2006 dans leurs locaux.

**Participation** Ces championnats sont ouverts à tous les joueurs et joueuses de l'AGTT des classes d'âge seniors et jeunesse en possession d'une licence FSTT valable, à présenter lors du règlement de la finance d'inscription (oubli : amende Fr.20.- selon art. 12.3.1 R.F. FSTT).

### **Séries et horaires provisoires prévus**

(L'horaire définitif et les séries organisées paraîtront sur le site AGTT le mardi 07.02.2006)

#### **Samedi 11 février 2006 : Séries "seniors" messieurs et dames - Ouverture de la salle 12 h.30**

13 h.30 Simples O60 C		16 h.40 Simples O60 D
13 h.30 Simples O50 C		16 h.40 Simples O50 D
13 h.30 Simples O40 C		16 h.40 Simples O40 D
15 h.30 Doubles O60 A/B	Doubles O60 C/D	17 h.30 Simples O60 A/B
15 h.30 Doubles O50 A/B	Doubles O50 C/D	17 h.30 Simples O50 A/B
15 h.30 Doubles O40 A/B	Doubles O40 C/D	17 h.30 Simples O40 A/B

#### **Dimanche 12 février 2006 : Séries "jeunesse" garçons et filles - Ouverture de la salle 08 h.00**

09 h.00 Simples U18 C		12 h.00 Simples U18 D
09 h.00 Simples U15 C		12 h.00 Simples U15 D
09 h.00 Simples U13 C		12 h.30 Simples U13 D
10 h.30 Doubles U15 A/B	Doubles U15 C/D	12 h.30 Simples U18 A/B
10 h.30 Doubles U18 A/B	Doubles U18 C/D	12 h.30 Simples U15 A/B
11 h.00 Doubles U13 A/B	Doubles U13 C/D	12 h.30 Simples U13 A/B

Vu le nombre restreint de jeunes licenciées, les filles sont regroupées dans les séries garçons.

### **Généralités : Articles Règlement Sportif AGTT**

- 345.17. Toutes les séries mentionnant un classement ne se disputent que si au moins un joueur possède le classement correspondant.
- 345.18. Les championnats AGTT individuels se disputent selon la formule suivante :
- jusqu'à 3 joueurs ou paires inscrits : série annulée ou regroupée
  - 4 et 5 joueurs ou paires inscrits : 1 poule
  - a) 6 à 8 joueurs ou paires inscrits : 2 poules de 3 ou 4 et 1 finale
  - b) 9 joueurs ou paires inscrits : 1 avant-poule de 3 dont les 2 premiers sont qualifiés, 2 poules de 4 et 1 finale
  - c) 10 joueurs ou paires inscrits : 1 avant-poule de 3 dont le premier est qualifié, 2 poules de 4 et 1 finale
  - d) 11 joueurs ou paires inscrits : 1 avant-poule de 4 dont le premier est qualifié, 2 poules de 4 et 1 finale
  - 12 à 16 joueurs ou paires inscrits : 4 poules de 3 ou 4, 2 demi-finales et 1 finale
  - 17 joueurs ou paires inscrits et plus : élimination directe

Lors des poules, en cas d'égalité de victoires entre deux joueurs ou plus, le classement est établi en fonction des critères suivants :

- le quotient des manches gagnées et perdues
- le quotient des points gagnés et perdus

Seules les parties entre joueurs à égalité sont prises en considération.

345.32. Un joueur ne peut s'inscrire que dans les séries de simples et de doubles qui correspondent à son âge.

En simple : Un joueur peut s'inscrire dans la série de simple correspondant à son classement et dans la série directement supérieure.

En double : Un joueur peut s'inscrire dans la série de double correspondant à son classement **OU** dans celle qui comporte le classement directement supérieur au sien.

345.33 Regroupements.

Les séries comportant un nombre insuffisant d'inscriptions peuvent, sur décision du jury, être regroupées dans l'ordre suivant :

1. Dans la même catégorie d'âge, avec une série directement supérieure ou inférieure.
2. A condition qu'aucune série ne soit disputée dans la catégorie d'âge, avec une autre catégorie d'âge, directement supérieure ou inférieure. Dans ce cas la nouvelle catégorie porte la dénomination cumulée des deux anciennes, par exemple : O60-O50.

<b>Balle officielle</b>	Nittaku *** blanche ( <b>prêtée</b> par l'organisateur).	
<b>Prix</b>	Médailles AGTT aux 4 premiers (joueurs ou paires) de chaque série disputée lesquelles seront remises lors de la Soirée des Champions Genevois (lieu et date encore inconnus).	
<b>Tirage au sort</b>	Vendredi 3 février 2006 dès 18 h.30 au local du CTT ZZ Lancy	
<b>Absence excusée</b>	Jusqu'au vendredi 10 février <u>avant 20 h.00</u> au juge-arbitre (téléphone : 022.782.89.63) ; samedi et dimanche au CTT ZZ Lancy (téléphone : 022.794.81.69).	
<b>Forfait</b>	Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier FSTT (frais d'inscription + Fr. 20,-).	
<b>Finance</b>	Séries simples O60, O50, O40	Fr. 8,-
<b>d'inscription</b>	Séries doubles O60, O50, O40 (par joueur)	Fr. 7,-
	Séries U18, U15, U13 (par série)	Fr. 5,-
	<b>Taxe FSTT</b> (par joueur)	<b>Fr. 2,-</b>
<b>Juge-arbitre</b>	Richard Bourleau	
<b>Arbitres</b>	Alain Zenger, Philippe Poiron et Gabriele Chiari.	
<b>Jury</b>	Président : Jean-Didier Savigny, Membres : Jean-Marc Chevallier et Viêt Dang. Richard Bourleau (JA, sans droit de vote).	
<b>Informations</b>	Toute tenue vestimentaire blanche est interdite.	
<b>diverses</b>	Le collage n'est autorisé que dans l'espace prévu à cet effet.	
<b>Assurance</b>	Tout participant doit être assuré en cas d'accident et de dommages causés à des tiers.	
<b>Inscription</b>	Sur les feuilles d'inscription ci-jointes à renvoyer ( <b>courrier "A"</b> ) <b>au plus tard le lundi 30 janvier 2006</b> à Richard Bourleau , Avenue de Vaudagne 58 , 1217 MEYRIN.	
<b>Bar</b>	Plat du jour le dimanche midi ; petite restauration, boissons chaudes et froides. <i>Nous vous rappelons que nous organisons le samedi soir " la raclette des champions "</i> <i>C'est une occasion de rencontrer ses amis pongistes autour d'une autre table et de passer une soirée agréable dans la bonne humeur, après l'effort et au prix de Fr. 15.-- le repas.</i> <i>Les inscriptions se font par écrit sur le tableau ou par téléphone au 022.794.50.79.</i>	

***En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons,  
Chers amis pongistes, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.***

Pour le CTT ZZ - LANCY  
Le Comité organisateur